

Extrait du registre des délibérations

Séance du vingt Mars deux mil vingt trois

L'an deux mil vingt-trois et le vingt Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent(s) ayant donné procuration : M. BERTHELOT Denis à M. CHOFFY Patrick

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat

A été nommée secrétaire : M. MARTIN Englebert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 16/03/2023 - **Date d'affichage** : 16/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 23/03/2023 et publication ou notification du 23/03/2023.

Début de séance 19h - Fin de séance 20h15.

SOMMAIRE

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE
- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 - ASSAINISSEMENT
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOURG - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - BUDGET ANNEXE
- VALIDATION DEVIS PROMOSOFT - MATERIELS
- VALIDATION DEVIS PROMOSOFT - EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET RESEAU
- COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
- CORRESPONDANT DEFENSE
- DELEGUES SYNDICAT DISTRIBUTION EAU POTABLE - ERCEVILLE/ANDONVILLE/BOISSEAUX
- DELEGUES DU SYNDICAT DE PRODUCTION EAU TREMEVILLE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- CERTIFIE que le compte de gestion a été signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge SIMON. Patrick CHOFFY, Maire, quitte la séance pour le compte administratif. Considérant que Monsieur CHOFFY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune de Boisseaux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration 2022 soumise à son examen.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2012, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - ASSAINISSEMENT

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DECLARE que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- CERTIFIE que le compte de gestion a été signé électroniquement.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Serge SIMON. Mr Patrick CHOFFY, Maire, quitte la séance pour le compte administratif. Considérant que Monsieur CHOFFY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances de la commune de Boisseaux en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOURG - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de maîtrise d'oeuvre en date du 16 mars 2023, établi par la société ECMO. La commission d'appel d'offres réunie le 20 mars 2023 à 18h30 propose de retenir les entreprises ci-dessous :

LOT 1 - Terrassement - assainissement - voirie - Entreprise TPL - Montant HT : 425 161.20 €

LOT 2 - Eau potable - Entreprise TPL - Montant HT : 35 517.00 €

LOT 3 - Eclairage - Entreprise INEO - Montant HT : 21 512.80 €

LOT 4 - Espaces verts - Entreprise IDVERDE - Montant HT : 21 875.00 €

Montant total HT : 504 066.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir les candidats mentionnés ci-dessus pour un montant HT de 504 066.00 €
- INDIQUE que ce montant sera prix sur le Budget Annexe Lotissement.
- AUTORISE Mr le Maire à signer les différentes pièces du dossier.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

VALIDATION DEVIS PROMOSOFT - MATERIELS

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'étant donné les travaux de la nouvelle Mairie et de la Salle polyvalente, ainsi que l'arrivée d'une nouvelle personne au sein de l'administratif de la commune, une mise à jour du matériel informatique est nécessaire. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PROMOSOFT concernant les nouveaux matériels informatiques et notamment

les abonnements et les contrats d'assistance.

Le devis proposé est établi pour un montant HT de 2 892 €, soit un montant TTC de 3 470.40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VALIDE le devis de l'entreprise PROMOSOFT pour un montant HT de 2 892 €, soit un montant TTC de 3 470.40 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

VALIDATION DEVIS PROMOSOFT - EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET RESEAU

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de l'arrivée d'une nouvelle personne en administratif à la commune, ainsi que des travaux en cours par rapport à la nouvelle mairie et la salle polyvalente, il faut revoir le matériel informatique communal, afin que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. Mr le Maire présente le devis de l'entreprise PROMOSOFT pour un montant HT de 20 334.81 €, soit un montant TTC de 24 401.77 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VALIDE le devis de l'entreprise PROMOSOFT pour un montant HT de 20 334.81 €, soit un montant TTC de 24 401.77 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

En vertu de l'article 22 du Code des Marchés Publics. En raison de la démission de Mr DRAPPIER Ludovic, la composition de la Commission d'Appels d'Offres doit-être revue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DESIGNER les membres pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Président : Monsieur CHOFFY Patrick, maire.

Titulaire : Evelyne DARGERÉ, Guy-Omer MANISSA VIVIDILA, Valérie LEBLOND.

Suppléants : Serge SIMON, Englebert MARTIN, Denis BERTHELOT.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la circulaire du 26 octobre 2011 du Ministère de la Défenses. Vu la loi n° 2044-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- DESIGNER Monsieur Guy-Omer MANISSA VIVIDILA, conseiller municipal, comme correspondant de défense et de sécurité civile.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

DELEGUESYNDICAT DISTRIBUTION EAU POTABLE - ERCEVILLE / ANDONVILLE / BOISSEAUX

Considérant la démission de Mr Ludovic DRAPPIER, Conseiller Municipal, il convient de le remplacer au sein du syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DESIGNER Mme Valérie LEBLOND pour remplacer Mr DRAPPIER au sein du syndicat
- CONFIRME LA NOUVELLE COMPOSITION DU SYNDICAT : Mme Valérie LEBLOND, Mr Englebert MARTIN, Mr Denis BERTHELOT

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

DELEGUES DU SYNDICAT DE PRODUCTION EAU TREMEVILLE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et considérant la

démission de Mr Ludovic DRAPPIER, Conseiller Municipal, il convient de le remplacer au sein du syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DESIGNE**

Mr Englebert MARTIN, délégué titulaire pour siéger au syndicat de production d'eau de Tremeville, en remplacement de Mr Ludovic DRAPPIER.

Mme Valérie LEBLOND, déléguée suppléante pour siéger au syndicat de production d'eau de Tremeville.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une réunion avec LOGEM Loiret. Pour équilibrer leurs investissements, ils souhaiteraient pouvoir créer 8 lots. Les membres du Conseil valident cette option.

Travaux du bâtiment public : l'entreprise BARRAULT a commencé le chantier.

Voie verte : un relevé topographique a été demandé à Géomexpert. Le département pourrait prendre en charge la voie douce : une visio conférence sera organisée prochainement. ECMO doit élaborer une estimation des travaux pour les demandes de subvention.

Des devis vont être demandés pour les filets de sécurité du City Stade.

Des devis sont en cours pour la signalétique de la Commune.

Laurent MORCHOISNE donne un retour concernant l'A.G. du SIERP.

En mairie, le 31/03/2023

Le Maire
Patrick CHOFFY